

Orientation 13 Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Orientation 13 Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures contribuant à la diminution des gaz à effet de serre

«-Mettre en place des modes de transport à énergie renouvelable ou non fossile ».

-Elaborer et mettre en place un programme coordonné de diminution des consommations énergétiques dans l'éclairage public :

-Equiper les cabanes pastorales et les refuges en énergie renouvelable (électricité, chauffe-eau solaire...)"

page 110

Référence ID de l'article : #1243

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 15:35